

## Tract destiné à l'ensemble des salariés du Groupe GFI

Août 2000

### " Compte-rendu Sud " de la réunion paritaire du 20 juin 2001 (SINORG):

Ont participé : Jacques Poupon (DRH Groupe) Fabrice Seigneur (Adjoint DRH) Y.B. (DSC CGC) A. T. (DS CGC) A.G. (DS CGC) Michel Ghettem (DSC CFDT) J-F. Guilbot (DSC CGT) Antoine Huot (DS SUD) Serge Valy (DS SUD).

Absents excusés : Dominique Grigy, D.C., Serge Anicet Début 10 heures 45.

En début de séance Jacques Poupon nous annonce qu'ayant d'autres obligations ailleurs, il devra quitter la réunion à 15 heures.

### Signatures en séance des textes concernant la Participation UES et l'Intéressement UES :

Ces deux textes ont obtenu du C.C.E. de l'U.E.S., réuni le 14 juin 2001 un avis favorable. Les signataires sont la CFDT la CGC et la CGT. FO est absent et Sud n'est pas encore habilité à le faire.

La CGT, qui était absente lors de la réunion du 31 mai 2001, jour de la signature du nouvel accord ARTT, donne sa position sur ce texte. La CGT ne le signera pas, car la notion de forfait à 38 heures 30 qui s'applique aux salariés en modalité 2 ne lui convient pas. Jacques Poupon rappelle que la négociation de l'ensemble des accords (UES, ARTT, Participation, Intéressement, Droit syndical ....) est un tout. Il regrette que la CGT n'en signe qu'une partie et pas l'autre.

### Désengagement de GFI de l'activité revente de matériel en région parisienne :

Le DRH a informé les délégations présentes que GFI allait transférer l'activité de revente de matériel à l'extérieur du groupe GFI. Cette activité, située en région parisienne était effectuée, d'une part par la société Ad'Hoc (6 personnes) et par 3 ou 4 personnes d'origine DE3I, intégrées dans GFI Informatique Ile de France.

Suite à la non-reconduction d'un agrément IBM, cette activité (marginale dans GFI) est en

situation "précaire". La direction de GFI a recherché des repreneurs (activité + salariés). Elle est en négociation avec une entreprise DFI (150 personnes et 400 MF de C.A.). L'opération devrait se faire en 2 étapes :

1. Transférer les salariés d'origine DE3I dans Ad'Hoc (apport partiel d'actifs + L 122-12)
2. Vente de Ad'Hoc à DFI (qui deviendrait une filiale de DFI)

Le CE GFI d'Ile de France sera consulté sur cette opération d'ici fin juin 2001. De plus DFI et GFI devraient passer un accord de partenariat.

### **NEMAUSIC : Une intégration à réaliser réellement !**

Certaines délégations syndicales (CGT, CGC, Sud) ainsi que la direction et l'inspection du travail ont reçu un dossier émanant des salariés de Némausic. Ce dossier détaillait une partie des problèmes rencontrés par ces salariés. Némausic, achetée par GFI fin 1999, est spécialisée dans les progiciels petites collectivités locales. L'entité actuelle (51 personnes) regroupe des salariés d'origine Némausic et Sinorg (travaillant sur un progiciel comparable).

### **Liste de problèmes soulevés par ces salariés :**

1. Intégration dans GFI sans véritable communication. Il y a bien eut une grande réunion en présence du P.D.G., mais les salariés de Némausic ne savent pas quelle est leur place réelle dans le Groupe GFI.
2. Une politique salariale qui n'a rien à voir avec celle pratiquée par GFI (fixe très bas et variable dépendant du " bon vouloir du Prince ")
3. Les DP, dont le mandat venait à expiration en février 2001, n'ont pas été renouvelés, faute de candidat. Némausic n'a plus à ce jour de représentant du personnel.
4. Une équipe de direction locale, qui n'accepte pas l'intrusion de GFI dans ses affaires et qui n'hésite pas à faire pression individuellement sur ses salariés.
5. Suite à l'intégration dans GFI (utilisation de Syges), une proposition est faite aux salariés d'origine Némausic d'une " modification substantielle " du principe de la rémunération sans réelle discussion et agrémentée de menaces individuelles " fortes ".

A la lecture de ce dossier, il apparaît à tous les participants (DS et DRH) que la situation nécessite une intervention de la DRH afin d'essayer de calmer les choses.

14 heures 50 : Jacques Poupon annonce aux présents que Fabrice Seigneur a décidé de quitter GFI. Après l'avoir remercié du travail effectué, à 15 heures Jacques Poupon quitte la réunion. La DRH va chercher un remplaçant à Fabrice Seigneur.

### **Distribution des documents NAO 2001 :**

Suite au courrier de Sud demandant l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) la DRH transmet les documents suivants : pour les 4 entités : GFI Informatique, GFI IS,

GFI NT, Sinorg

- Evolution salariale à effectif constant
- Evolution salariale pour les élus du personnel
- Evolution salariale à effectif variable
- Ecart Paris – province (hommes – femmes)
- Primes exceptionnelles
- Salariés sans augmentation pendant 2 ans , 3 ans et +

fin 17 heures.

**Prochaine réunion paritaire le 12/07/2001 dans les locaux de Championnet**

**Désignations multiples = contestations multiples ..... mais pas partout ( ?)**

Lors de la réunion paritaire du 31 mai 2001 (voir tract Sud distribué avec les bulletins de salaire de juin) le syndicat Sud Groupe GFI avait désigné 4 délégués syndicaux (en plus de ceux existants sur Grenoble et Lyon)

- Alain Kaing pour GFI Informatique Ile de France
- Francesco Propato pour Sinorg Reims
- Pierre Claverie pour GFI Informatique Toulouse
- Bernard Etrillard pour GFI Informatique Nantes
- + 1 délégué syndical central sur le périmètre de l'U.E.S. (Serge Valy)
- + 1 représentant syndical auprès du nouveau C.C.E de l'U.E.S. (Pierre Claverie)

Cette annonce avait provoqué des réactions vives, rapides et animées. Les 3 syndicats présents (FO, CGC et CFDT) avaient annoncé qu'ils iraient devant les tribunaux contester la représentativité de Sud. La direction quant à elle, réfléchissait sur l'attitude à prendre (?).

Depuis cette réunion mémorable, de l'eau a coulé sous les ponts et des assignations en justice ont été transmises aux différents greffes des tribunaux. Où en sommes-nous actuellement (mi-juillet 2001) ?

Le syndicat Sud est pour le moment contesté devant le tribunal d'instance de Reims (DS Propato : audience le 24 septembre) devant le tribunal d'instance de Paris 18<sup>ème</sup> (DS Kaing + DSC Valy + RSCCE Claverie : audience le 16 juillet) devant le tribunal d'instance de Toulouse (DS Claverie : pas de notification d'audience pour le moment). En ce qui concerne Nantes pas de nouvelle de contestation.

Les deux premières assignations émanent de la CGC et de la direction de GFI (ce qui prouve qu'elle a réfléchi !!).

Quant à la 3<sup>ème</sup> nous ne savons pas encore qui nous assignent ?

Que penser de l'absence de FO et de la CFDT dans ces actions en justice ?

Il y en a qui causent, qui causent beaucoup et très fort et qui ne font que cela !

La bataille pour la représentativité de Sud sur le périmètre de l'U.E.S. est donc commencée.

Au syndicat Sud Groupe GFI nous allons tout faire pour remporter ce combat juridique. Si par un " malheureux hasard " nous étions défaits, nous espérons que les salariés du Groupe GFI se " mobiliseront " (forme à étudier) afin de faire imposer ce nouveau type de syndicalisme et de représentation des salariés.